

Objet : Communiqué de presse : Convention médicale : le SML s'insurge !



83 route de Grigny
91136 Ris-Orangis Cedex
T. 0(33) 1 69 02 16 50
F. 0(33) 1 69 02 16 60
lesml@lesml.org

Contacts Presse

Dr Christian JEAMBRUN
Président
01.69.02.16.50

Dr Roger RUA
Secrétaire général
06.63.23.45.05

Frédérique Martz
06.15.70.92.39

www.lesml.org

Convention médicale : le SML s'insurge !

L'encre de la signature conventionnelle à peine sèche, l'UNCAM revient sur les décisions actées en refusant de les mettre en application dans les commissions ad hoc, comme cela était prévu par le texte.

Parmi celles-ci, la possibilité de pratiquer et de coter l'acte technique concernant le dépistage du cancer utérin par un frottis dans le même temps qu'un acte consultation clinique. Cette ouverture de la nomenclature permettait de mettre l'accent sur la prévention en faisant coïncider l'acte technique et la consultation dédiée au dialogue sur l'importance de la prévention.

Proposer, comme vient de faire la Caisse, une demi cotation de l'acte technique conjoint est proprement inacceptable compte tenu des engagements signés.

Par son attitude négative et prétendument d'essence économique, la Caisse prend le risque d'une rupture du dialogue conventionnel et perd l'opportunité de favoriser la prévention, trop longtemps négligée dans notre système de soins.

Le SML s'insurge contre cette position suicidaire concernant un contrat conventionnel signé.

Après l'épisode calamiteux du secteur optionnel et les nuages qui s'amoncellent sur d'autres éléments conventionnels, le SML prévient qu'il prendra une décision définitive quant à son soutien de cette convention lors de son prochain congrès à Toulouse les 25 et 26 novembre. Il en fera part directement au Ministre et au Directeur général de l'UNCAM qui y seront présents.

Jusqu'à cette date, le SML reste ouvert aux propositions qui redonneraient une réalité aux accords conventionnels signés.

Communiqué

Le 09 novembre 2011

Pour ne plus recevoir ce courrier suivez [ce lien](#)